



Accident de la vie indemnisation

Par **esper26**, le **29/01/2014** à **14:39**

[fluo]Bonjour,[/fluo]
En décembre 2012, j'ai été victime d'une chute avec une épaule cassée. Le parc de loisirs où l'accident s'est produit, me demande de leur adresser un réclamation détaillée et chiffrée.
Comment faire pour évaluer le coût de la douleur et le préjudice corporel ?
[fluo]Merci d'avance.[/fluo]
Cordialement.

Par **chaber**, le **29/01/2014** à **15:01**

bonjour
J'ose espérer pour vous que vous êtes consolidé.
Apparemment, un expert médical n'a pas été missionné. Auquel cas, vous adressez un certificat médical précisant qu'il subsiste une IPP à déterminer par expertise.
Il vous faudra voir également, en justifiant, si vous avez engagé des frais médicaux non remboursés par les caisses, et si vous avez eu pertes de salaires